Série Lettres et arts - spécialité Lettres modernes

Écrit

Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600

Moyenne de l'épreuve : 9,39/20 Note la plus haute : 20/20 Note la plus basse : 01/20

Le texte proposé cette année était extrait de l'*Entretien d'un père avec ses enfants, ou Du danger de se mettre au-dessus des lois* de Denis Diderot (1771). Il ne présentait pas de difficulté particulière à la lecture : la situation était exposée dans une brève présentation liminaire et le jury avait considéré qu'une note suffisait pour que la lecture soit fluide. Quelques autres problèmes résolus par des notes dans les éditions disponibles paraissaient d'une importance trop négligeable pour que l'on attirât sur eux l'attention des candidats. Les conditions étaient donc parfaites pour que le jury puisse évaluer les qualités déterminantes pour cet exercice, conformément à ce que rappelait le rapport 2015 : la capacité de lire un texte avec attention, afin d'en produire un commentaire organisé et pertinent, toujours fondé sur des analyses textuelles claires et précises.

Cependant, le jury était conscient du fait que ce texte posait un véritable problème d'interprétation. Rappelons les faits. Un chapelier vient exposer à « Monsieur Diderot », père du narrateur, et en présence de ce dernier ainsi que de trois autres personnages, sa situation et son trouble : après avoir consacré tous les revenus de son travail à soigner sa femme, il est désormais veuf, sans enfants et « chargé de dettes ». A-t-il « bien fait » ou « mal fait » de ne pas restituer, comme la loi l'y oblige, la part de la dot censée revenir aux parents de sa femme ? Le texte se présente comme une discussion non résolue au sujet d'un problème de « conscience » : le lecteur doit-il, par exemple, approuver les interventions de « Monsieur Diderot », qui invite le chapelier à « se défaire » de l'argent afin de soulager sa conscience, ou celles de « Moi », qui s'indigne d'une « loi » qui « n'a pas le sens commun » ? Et comment doit-on comprendre le fait que le chapelier décide finalement, après avoir écouté les divers conseils, de partir « à Genève » ? L'absence de résolution n'est nullement un effet du découpage de l'extrait : la poursuite de la discussion ne fera qu'accentuer les désaccords et à la fin de l'*Entretien*, après que d'autres problèmes plus ou moins similaires auront été soulevés par les interlocuteurs, le narrateur et son père se quitteront sans s'être accordés – mais chacun ayant écouté les arguments de l'autre.

Le jury s'était donc préparé à lire des commentaires variés : en revanche, il ne s'attendait pas à ce que des candidats – en trop grand nombre – prennent, à l'égard de la situation évoquée, une distance si grande qu'elle allait les empêcher de dire quoi que ce soit de recevable. Le contraste était immense entre le soin que met Diderot à faire comprendre et ressentir la situation du chapelier et l'empressement de ces candidats à dénoncer l'« immoralité » de ce chapelier, ses « mensonges », son « appât du gain », son caractère « intéressé » témoignant de ses origines « roturières » ou « populaires ». C'est d'autant plus surprenant qu'aucun des personnages qui suggèrent au chapelier de rendre l'argent (le Magistrat et Monsieur Diderot) ne tient sur lui des propos aussi désobligeants. Est-ce la surprise de voir un texte littéraire aborder avec franchise et attention le cas d'un personnage condamné à finir ses jours dans l'indigence malgré une vie de labeur ? Il était évidemment légitime d'interroger la « stratégie » du chapelier, la « rhétorique » dont il use pour convaincre ses interlocuteurs, et le sens de sa décision finale. Mais être incapable de prendre ce qu'il dit au sérieux, de comprendre l'extrême difficulté de sa situation, c'était se condamner à inventer un tout autre texte que celui de Diderot. On a même lu dans quelques copies que « tout conduisait à penser qu'il avait lui-même tué sa femme ». La gratuité d'une telle assertion dévoile cruellement le fait que la lecture « sérieuse » d'un texte - ce qui est attendu un jour de concours - ne saurait être définie comme l'opposé d'une lecture « naïve » ou « empathique » de ce même texte. Au contraire, il s'agissait ici de réfléchir avec sérieux à la manière dont cette empathie était produite et aux effets de cette dernière - à condition de l'avoir laissée se produire. La distance critique à l'égard du texte qu'on lit ne devrait pas être confondue avec le soupçon.

En dehors de ces cas problématiques, le jury a apprécié le soin avec lequel la très grande majorité des copies ont étudié le texte. Il n'a eu aucune difficulté à repérer de très bonnes copies (123 copies notées entre 14 et 20, c'est-à-dire presque 15%), tout en constatant qu'un grand nombre d'autres copies, même si elles demeuraient moins accomplies, cherchaient à produire un véritable commentaire et témoignaient d'une solide formation (43% des copies ont reçu une note égale ou supérieure à 10). Mentionnons quelques aspects que le jury a tout particulièrement valorisés. D'abord, la justesse et la richesse de l'explicitation de détail. Si le texte demandait moins que d'autres un travail d'élucidation ou de paraphrase, de nombreux passages méritaient un examen attentif. La description de la situation et des personnages a été faite avec un soin variable : tandis que certains candidats allaient jusqu'à confondre le personnage de Diderot

(« Moi ») et celui de son père (« Mon Père ») ou à prendre ces « personnes d'état si différent » pour des « hommes d'état », d'autres ont analysé avec finesse le jeu sur l'identité des personnages (apparemment réduits à leur position sociale et ménageant pourtant tous des surprises par leur prise de parole), l'organisation de la scène autour de « Monsieur Diderot » – scène à la fois domestique et ouverte sur les aléas de la vie sociale –, ou bien se sont interrogés sur le sens du départ « à Genève ». Sur ce point, différentes hypothèses ont été formulées, parfois incongrues (l'« exil fiscal »), le plus souvent recevables : référence à Rousseau, à la « ville des philosophes », au républicanisme, changement de cadre légal, ou simple effet de surprise par lequel le chapelier affirme son autonomie.

Le jury a voulu également valoriser dans les copies la capacité de clarifier le problème posé par le chapelier, le souci de désigner ce problème de la manière la plus adéquate possible. S'agissait-il vraiment d'une interrogation sur « le crime » ou sur « l'échec du mariage » ? Avec plus de justesse, d'autres copies ont parlé d'un conflit entre l'idée de vertu et les réalités sociales, ou d'une tension entre le juste et le légal. Enfin, les meilleures copies sont celles qui ont aussi prêté le plus d'attention à la composition du texte et à ses enjeux, par exemple en analysant la combinaison du récit et du dialogue, ou en soulignant que l'on peut ici nommer « Diderot » quatre instances différentes (l'auteur, le narrateur, « Moi », « Mon père »), ce qui invite le lecteur moins à identifier la parole de vérité qu'à observer de manière critique les différentes formes d'autorité à l'œuvre et la manière dont elles s'expriment.

Rappelons enfin l'importance d'une rédaction soucieuse à la fois de correction et de nuance. Les deux vont d'ailleurs de pair : une négligence dans l'intégration syntaxique d'une citation peut faire le contraire de ce qu'on voulait dire ; commenter le mot « spolier » en écrivant « spoiler » fait que le lecteur ne sait plus de quoi il est question; confondre les graphies du nom « entretien » et de la forme verbale « entretient » rend une phrase incompréhensible ; des négligences répétées d'orthographe ou même de graphie constituent autant d'obstacles à la lecture. Plus généralement, pour commenter un texte lui-même nuancé, le choix du terme le plus juste devient essentiel. Désigner l'intervention du chapelier comme un « plaidoyer » ou une « plaidoirie », ou bien l'ensemble de la scène comme celle d'un « procès » ou d'un « tribunal » revenait à passer sous silence de nombreux faits qui font la singularité du texte : le chapelier vient solliciter un « conseil » tout en déclarant qu'il se sentira libre de ne pas le suivre ; sa demande de conseil intervient alors qu'il a déjà « soustrait et les nippes et l'argent » ; par son discours, il entend à la fois raconter son malheur, témoigner de son trouble après son geste (« Ma conscience n'est pas en repos »), et convaincre ses auditeurs de ne pas blâmer son attitude ; les cinq personnages qui l'écoutent et lui répondent sont réunis fortuitement et nullement dans le but de « juger » ce chapelier ; à aucun moment ils ne cherchent d'ailleurs à s'accorder dans leur jugement. La référence à une situation judicaire ne pouvait donc être utile que pour dire également en quoi cette scène différait d'une scène judiciaire. On ne saurait trop inviter les candidats à rechercher sans relâche la formulation la plus adéquate, la moins approximative : c'est de cette manière que le commentaire gagne en précision et en efficacité.

Revenons rapidement sur les différentes étapes du parcours. Dans les introductions, l'entrée en matière est souvent défectueuse : soit elle se perd dans des généralités, pour dire des évidences (par exemple sur les Lumières ou sur l'usage du dialogue depuis Platon) ou des incongruités (par exemple sur l'opposition entre littérature et idées). L'idéal est que, dès l'entrée en matière, on perçoive le souci de cerner la singularité de la page offerte à la lecture. Si cela passe par un rapprochement, celui-ci doit conserver cette visée de singularisation, et, dans ce cas, tout peut servir (on rencontra cette année Socrate et Rousseau, Kant et La Fontaine). Mais cela peut aussi passer par une première indication des enjeux du texte. On doit ensuite présenter rapidement le texte, exposer clairement ce qui en fait la particularité : en l'occurrence, présenter la situation et les personnages, décrire la structure, désigner l'objet de la discussion (l'acte du chapelier est-il juste ?). Il faut alors indiquer ce que sera l'orientation du commentaire : que veut-on entreprendre de montrer à propos de ce texte ? C'est toujours le moment d'un choix, entre plusieurs possibilités parfaitement recevables (et reçues) : certains, plaçant « le philosophe » au centre de leur lecture, ont souhaité montrer que le texte s'orientait vers la promotion d'un regard critique sur les lois, au nom d'un « sens commun » qui s'allie à « la philosophie »; d'autres, plaçant plutôt au centre la figure de « Monsieur Diderot », ont souligné le caractère aporétique du dialogue, considérant que l'accent mis sur « la conscience » en appelait à celle du lecteur luimême ; d'autres encore ont vu dans le texte un questionnement, plutôt mélancolique, sur l'aptitude de la parole et de l'échange à dire le juste dans un monde marqué par l'inégalité des conditions et la variété des intérêts. C'est en tout cas en fonction de cette orientation d'ensemble qu'il faut concevoir le parcours du commentaire, que l'on doit présenter clairement dans les dernières lignes de l'introduction.

Malgré les recommandations des derniers rapports, la première partie des développements présente trop souvent l'un ou l'autre de ces défauts : soit on entreprend de présenter de nouveau le texte, plus en détail que dans l'introduction, mais indépendamment de tout projet interprétatif (par exemple sous la forme d'un développement sur le genre du texte : conte ? dialogue ? tout à la fois ?) ; soit, de manière plus ou moins franche ou dissimulée, on commence par commenter la première partie du texte. Cela consistait cette année à analyser en détail le discours du chapelier, sa « rhétorique », son « pathétique », souvent pour dire ensuite en deuxième partie que cette rhétorique n'était qu'une ruse à laquelle il ne fallait pas se laisser prendre (comme on avait semblé s'y laisser prendre en première partie). Il faut au contraire concevoir la première partie comme le premier moment d'un parcours, qui montre comment l'économie du texte, dans son ensemble, crée des tensions dont le commentaire se chargera ensuite de montrer la résolution (ou l'irrésolution). Cela pouvait

p.2 sur 5

passer ici par l'examen des formes de l'argumentation, ou de la tension entre généralité et cas singulier : cela impliquait donc de parler à la fois de la nature des personnages, des conditions de circulation de la parole et de la situation spécifique qui est celle du chapelier. On comprend ainsi comment l'espace de discussion dessiné par le texte accorde une place centrale au principe de différenciation, pour offrir une riche représentation de la société : différence des « états » et des discours qui leur sont attachés, situation différenciée de l'homme et de la femme dans le mariage, différence d'âge impliquée à la fois dans le jeu des générations (Diderot et son père) et dans le sort du chapelier qui n'est « presque plus en état de travailler », impact social de la maladie.

La deuxième partie était généralement consacrée, d'une manière ou d'une autre, à ce qui était au centre de l'extrait : la question de la loi. La discussion offerte par le texte était, ici, particulièrement, et chaque point de vue méritait une analyse détaillée et nuancée, qu'il soit explicite ou implicite : l'indignation presque muette du philosophe fait écho au récit pathétique du chapelier (la leçon du « sens commun » rejoint celle du droit naturel) ; le Prieur et le Magistrat ménagent tous deux dans leur réponse une place au « peutêtre ». La leçon « philosophique » prononcée, non par le philosophe, mais par son père garde elle-même sa part de non-dit : « se défaire » de l'argent peut signifier aussi bien le dépenser que le restituer, toujours au nom du repos de la conscience ; le chapelier entend-il une invitation à l'exil dans l'expression « chez vous [...] ou ailleurs » ? En tout cas, il feint de ne pas l'entendre, pour mieux affirmer l'autonomie de sa décision (« Non, monsieur, je m'en irai à Genève »).

Selon l'orientation choisie, la troisième partie pouvait ensuite tenter de dire jusqu'où le texte conduisait cette discussion, en mesurer les acquis et les limites : d'un côté, se trouve affirmée la liberté d'examen quant à la légitimité des lois, liberté à laquelle les différentes autorités ne préparent visiblement pas de manière équivalente (c'est la part satirique du texte) ; d'un autre, la question de savoir si l'on a le droit de s'exempter du respect de la loi, comme semble le penser le philosophe (il déclarera à la fin de l'*Entretien* qu'« il n'y a point de lois pour le sage »), demeure ouverte. Cela pouvait être l'occasion de revenir (peut-être plus utilement qu'en première partie) sur ce que cette page d'entretien doit à la fois à l'art du conte philosophique et à l'art du dialogue, deux arts qui ménagent des voies d'accès différentes pour une même quête de la vérité. À ce propos, notons que le sous-titre de l'ouvrage (*Du danger de se mettre au-dessus des lois*) a souvent été lu comme une clé – vite trouvée – de l'extrait, qui devenait alors la démonstration d'un principe (« il est dangereux de »...) : cette assimilation hâtive revenait à trancher la discussion avant de l'avoir conduite et à en occulter la richesse et les nuances.

La conclusion doit d'abord permettre de... conclure : c'est-à-dire de faire le point à l'issue du parcours accompli par le commentaire. Il ne s'agit nullement de refaire ce parcours en accéléré, mais d'en souligner quelques lignes de force (comment telle ou telle analyse de la première partie a révélé sa pleine portée dans la troisième) et surtout de réfléchir à sa cohérence. Les conclusions les plus faibles sont souvent les plus défaillantes sur ce point : elles semblent parfois choisir au hasard un élément dans les analyses qui ont précédé – même s'il entre en contradiction avec d'autres moments du parcours – pour en faire l'occasion d'un rapprochement rapide plus ou moins surprenant. Il vaut mieux parier sur la clarté et la simplicité, au moment où la richesse du parcours doit se traduire par la formulation la plus complète et la plus nuancée. L'adjectif bizarre, par exemple, à la dernière ligne du texte (« Sa réponse bizarre devint le sujet de l'entretien »), permettait de faire résonner ensemble les différents nombreux aspects du texte : le choix de s'affronter à la singularité d'une situation, la difficile affirmation du « sens commun » face à la complexité des situations sociales, le questionnement sur ce que peut signifier agir selon sa conscience dans un monde régi par des lois parfois injustes, la diversité des points de vue. Une fois le commentaire ainsi conclu et synthétisé, toues les ouvertures sont les bienvenues. Il n'est pas de texte littéraire qui, une fois lu et commenté, n'en appelle d'autres.

Oral

Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme

Moyenne de l'épreuve : 12,52 Note la plus haute : 20/20 Note la plus basse : 05/20

La méthodologie de cette épreuve semble désormais assimilée. Le jury a constaté, cette année encore, que l'épreuve permettait de repérer, chez les candidats, des qualités précieuses qui complètent celles qui sont en jeu dans les autres épreuves orales : réactivité, agilité intellectuelle, capacité de synthèse, aptitude à s'approprier une proposition de réflexion (c'est bien ce que constitue le rapprochement de deux extraits).

Le nombre de prestations excellentes (notées 18 et au-dessus) reste inchangé (6 pour 42 candidats, l'an dernier 6 pour 41 candidats). La moyenne est pourtant inférieure d'un point à celle de l'an dernier, alors que le nombre de notes basses (égales ou inférieures à 07) est à peu près stable (5 cette année, 4 l'an dernier). Cette baisse de la moyenne s'explique par la plus grande rareté des prestations notées entre 14 et 17 (18 l'an dernier, 13 cette année) et par l'augmentation des prestations notées autour de 10 (10 notes entre 09 et 11 cette année, pour 4 l'année dernière). Visiblement, la nature du programme (Thomas More et Jean de Léry) exigeait, pour que les commentaires soient vraiment réussis, de surmonter quelques difficultés propres. Des candidats à l'évidence bien préparés à l'épreuve ont pu ainsi obtenir des résultats décevants, faute d'avoir pris la mesure de ces particularités.

Ces difficultés ne tenaient pas à la nature des rapprochements proposés, qui pouvaient, comme chaque année, se fonder sur les éléments les plus variés : une thématique commune, ou une notion, ou la place dans l'économie du livre, ou un détail. Rappelons surtout qu'il ne s'agit que d'une proposition : le jury est parfaitement prêt à écouter avec attention un commentaire qui fonde sa comparaison sur autre chose que ce à quoi il avait lui-même pensé. Cette année, par exemple, le rapprochement de deux extraits de More (p. 137-40) et de Léry (p. 234-36), fondé sur la question commune du vêtement, ou un autre (p. 268-70 et p. 201-6) fondé sur la présence de toponymes, ont donné lieu à de bons commentaires, qui ont d'abord paru contourner ces objets spécifiques au profit de questions un peu trop larges, mais pour finalement proposer des parcours pertinents et complets. Le critère d'appréciation demeure la qualité du commentaire produit sur chacun des textes à la lumière du rapprochement proposé. Des candidats qui ont pu penser, à l'issue de l'entretien, qu'on leur reprochait de ne pas avoir « vu le lien » entre les deux textes ont surtout pâti d'un manque d'attention à l'égard de chacun des deux textes.

D'où venait alors cette difficulté ? Sans doute d'abord de la nécessité de faire la part entre l'évidente proximité des œuvres au programme (les différents moments du récit de voyage, la description d'un peuple lointain) et ce qui les oppose avec autant d'évidence : une fiction d'un côté, un récit de voyage de l'autre. Trop souvent, le texte de More a été lu comme s'il s'agissait bel et bien d'un récit de voyage. De trop nombreux candidats ont ainsi parlé des Utopiens, de leurs mœurs, de leur religion, comme ils parlaient des Tupinambas. Inversement, chez Léry, le souci d'écrire l'histoire, souci affiché pourtant dès le titre et tout au long de la préface, a souvent été occulté, ou minoré, au profit d'autres intentions : le Léry pasteur ou même « romancier » semblait souvent plus intéresser les candidats que le Léry historien. La manière dont ce dernier s'appuie sur des documents écrits (la lettre de Villegagnon écrite « d'ancre de Bresil ») ou son intérêt pour la langue des Tupis ont été ainsi strictement rapportés à la place des Écritures dans la culture chrétienne ou à la fonction de l'apprentissage des langues pour l'évangélisation, tandis que l'oiseau nocturne impliqué dans les croyances décrites avec soin au chapitre XI (p. 286-8) a pu être qualifié durant toute la durée d'un exposé d'« oiseau mythique » ou « fabuleux ». Ces erreurs dans la caractérisation des textes, qui allaient souvent de pair avec des erreurs quant au sens littéral (en particulier pour Léry), créaient d'importants malentendus, qui rendaient le rapprochement des textes instable et peu productif.

D'autre part, les deux ouvrages ont en commun d'être traversés par des questionnements, parfois des contradictions, qui devaient inviter à la nuance et à la prudence : lus attentivement, ils ne ressemblent guère à l'image que l'on peut s'en faire de loin. Plusieurs exposés ont semblé donner des textes une version caricaturale, qui conduisait au faux sens sur tel ou tel passage. Par exemple, il est évidemment important, pour lire l'Utopie, de dissocier le discours de Thomas More de celui de Raphaël Hytlodée et d'avoir médité leur discussion sur la notion de « menée oblique » (p. 95); mais cette dissociation ne doit pas conduire à voir partout de l'ironie, en annulant ainsi la puissance de la critique sociale dans plusieurs passages et le défi qu'elle constitue pour la pensée politique : More peut ne pas adhérer à la proposition de Raphaël d'« abolir l'argent », cela n'enlève rien à la force de dévoilement des pages précédentes quant à la « conspiration des riches » qui entretient la pauvreté dans les sociétés européennes. Les tensions propres au texte de Léry, par exemple au sujet de la conversion des Indiens au christianisme, ont souvent été mal rendues, au profit de l'image d'un Léry « missionnaire » (et même « intégriste ») : la relation de Léry aux Tupinambas est trop mouvante, selon les chapitres, pour être réduite au seul désir de les voir devenir chrétiens. Enfin, la situation même des auteurs a parfois donné lieu à des formulations aventureuses : More ne peut guère être considéré comme un auteur de la « Contre-Réforme » et le voyage de Léry ne saurait être considéré, à proprement parler, comme un voyage de « découverte ».

Les autres défauts relevés, déjà signalés dans les rapports précédents, proviennent d'une compréhension imparfaite des règles de l'exercice : parfois, les généralités occupent trop de place dans l'introduction et empêchent que le propos se concentre efficacement sur la singularité des deux passages ; parfois, le plan cède au schématisme, parce qu'il repose sur une distinction entre la « forme » et le « fond », ou parce qu'il propose mécaniquement trois allers-retours d'un texte à l'autre (More/Léry, More/Léry, More/Léry) sans jamais développer de véritable comparaison, ou parce qu'il semble orienté vers une troisième partie métalittéraire mal articulée à ce qui a précédé : le rapprochement de deux passages sur l'exploitation des ressources naturelles (More p. 64-7, Léry p. 243-7) a ainsi conduit à une dernière partie sur « l'exploitation de ressources qui sont aussi littéraires ».

Ces défauts constatés rendent plus éclatante encore la réussite de certaines prestations. Citons en deux, sur des sujets contrastés. Un candidat a étudié deux passages évoquant la question du changement de religion (More p. 191-2, Léry p. 386-9) en montrant que les deux textes engageaient une réflexion sur la

possibilité de réalisation d'un idéal de tolérance : étaient analysés successivement les procédures de description (l'organisation de la matière, la place du narrateur), le travail de comparaison (points de contact et clivage, référence plus ou moins explicite à la religion chrétienne), enfin la perspective d'un progrès (par un apprentissage de la tolérance chez More, et chez Léry moins par l'hypothèse d'une conversion à venir que par la valorisation d'un échange, certes inégal, mais sans contrainte). Un autre candidat a remarquablement éclairé deux extraits concernant la santé et le corps (More p. 153-5 et Léry p. 210-2), en montrant que ces deux « regards subversifs » sur le corps (par la neutralité ethnographique chez Léry et par la liberté d'un regard « à l'antique » chez More) permettaient la mise en place de deux logiques démonstratives distinctes ouvrant sur des enjeux philosophiques et moraux en partie similaires dans des visées polémiques différentes (Léry s'en prenant au vice des Européens et More aux excès du mépris chrétien à l'égard de la vie corporelle). Ces belles réussites témoignaient à la fois d'une lecture attentive et réfléchie des œuvres et d'une parfaite compréhension des enjeux de l'exercice, confirmée au cours des entretiens. Sauf dans de rares cas, ces moments d'entretien ont donné lieu cette année à des échanges de qualité, permettant de revenir sur tel ou tel point du texte ou de préciser une formulation. Les candidats ont raison de se préparer également à cet aspect de l'exercice.